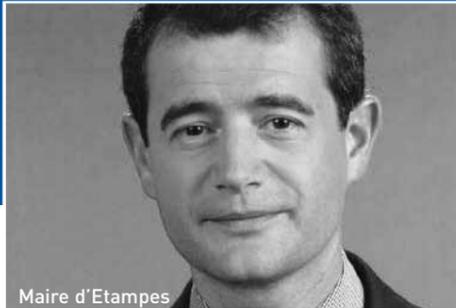


La lettre de Franck Marlin votre député



Maire d'Etampes



et de Bernard Bouley
votre député suppléant



Adjoint au Maire de Menecy

2^e circonscription de l'Essonne cantons d'Etampes - La Ferté-Alais - Menecy - Méréville - Milly-la-Forêt

SOMMAIRE

- La SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS, UNE PRIORITÉ.
p. 2
- Agir pour L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.
p. 3 et 4
- Attaché à DÉFENDRE NOTRE AGRICULTURE ET CADRE DE VIE.
p. 5 et 6
- Au cœur DES INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES.
p. 7
- L'actualité LOCALE ET CANTONALE.
p. 8

A votre écoute

Vous pouvez joindre votre député :

- PAR TÉLÉPHONE AU
01 40 63 69 33 OU
01 69 92 68 91
- PAR INTERNET SUR
www.franckmarlin.com
- A SES PERMANENCES
 - la 1^{re} semaine de chaque mois, en mairie à 17 h le lundi à Ballancourt, le mardi, à 9 h, à Pussay, le mercredi, à 9 h, à Itteville.
 - la 2^e semaine de chaque mois, en mairie le lundi, à 17 h, à La Ferté-Alais, le mercredi, à 9 h, à Méréville.
 - la 3^e semaine de chaque mois, en mairie, le lundi, à 17 h, à Milly-la-Forêt, le mercredi à 9h, à Saclas.
 - la 4^e semaine de chaque mois, en mairie, le lundi, à 17 h, à Angerville, le mercredi à 9h, à Menecy (5, rue de l'Arcade).

Les permanences sont sans rendez-vous. Sur le canton de Méréville, elles sont tenues conjointement avec Guy Crosnier, Maire de La Forêt-Sainte-Croix, Conseiller général du canton de Méréville

Faire respecter les lois de la République, assurer la sécurité des personnes et des biens : c'est notre devoir

Si les émeutes qui se sont déroulées en banlieue parisienne et un peu partout en France ont, dans un premier temps, choqué et marqué les esprits, à juste raison, elles doivent conduire aujourd'hui à une vraie réflexion.

Tirer les enseignements de cette violence urbaine, c'est tout d'abord rappeler que les actes commis sont inexcusables et inacceptables et notre République doit être ferme à l'encontre de leurs auteurs. C'est aussi, loin de la violence des événements, faire preuve de lucidité. Cela fait ainsi des années que, refusant l'apparition de zones de non-droit et dénonçant certaines situations, **j'ai choisi, avec Bernard Bouley, mon suppléant, de faire entendre la voix du courage et de la responsabilité, comme par exemple en interdisant, dès 1997, l'accès aux lieux publics des chiens dits dangereux, non muselés et en obligeant les propriétaires à les déclarer.** Une décision prise à l'échelle de ma commune d'Etampes et qui fut à l'origine de la loi relative aux animaux dangereux.

Cela fait ainsi des années que je dis haut et fort que la tension est extrême, et les risques importants. Cela fait des années que je réclame, comme vous le souhaitez, plus de moyens d'intervention pour les forces de l'ordre mais également pour rénover les quartiers en difficulté.

Cela fait des années que je dénonce, comme vous, l'apathie de certaines familles qui n'exercent plus leur autorité parentale et laissent leurs enfants libres de tout mouvement et agissement.

Face à cette réalité, j'ai donc été amené à prendre des décisions fortes et de bon sens : Dès 1998, suppression des aides aux familles de mineurs délinquants. Dès 2001, interdiction aux enfants de moins de 13 ans de rester dehors le soir, renforcement de la vidéosurveillance... J'ai été largement critiqué à l'époque. **Force est de constater aujourd'hui qu'une fois encore ces mesures apparaissent comme une évidence et sont réclamées de tous.**

Vivre en France, il est important de le dire, est une chance. C'est pourquoi, celles et ceux qui vivent sur notre sol doivent en éprouver une légitime fierté, respecter notre pays, ses valeurs, ses traditions, son histoire. Vivre en France, ce n'est pas seulement exiger des droits. C'est aussi et avant tout assumer ses devoirs. C'est ce message aussi qui doit être entendu et défendu. Ce qui s'est passé est grave. Plus rien ne sera comme avant.

C'est pourquoi, de cette crise doit émerger une véritable prise de conscience collective. Pour que chacun puisse vivre et travailler en toute tranquillité. Pour que le sens de la responsabilité gouverne les décisions à venir. Pour que des choix courageux et attendus de tous, en termes de réformes sociales et économiques, ou de sécurité publique, soient pris à tous les niveaux.

C'est le vœu qu'il convient de former à l'aube d'une nouvelle année. Dans cet espoir, je vous souhaite, avec Bernard Bouley, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Franck MARLIN, votre député
Maire d'Etampes

actualité

Fermeté et Justice

■ Une société de droit et de devoirs

Même si ils expriment un profond malaise, les incidents violents qui, début novembre, se sont déroulés dans un premier temps en banlieue parisienne, puis après, propagés à l'ensemble du pays sont d'une extrême gravité. Et ne peuvent être acceptés.

La France est un Etat de droit. On ne détruit pas impunément des biens privés. On ne brûle pas sans conséquence des écoles. On ne prend pas pour cibles des hommes et des femmes qui

représentent l'autorité républicaine, sans risquer des sanctions exemplaires.

Force doit en effet rester à la loi.

Franck Marlin, qui avait demandé dès le début de cette flambée de violence l'application de la loi de 1955 pour faire face aux émeutes et rétablir la paix publique, a également souligné lors de son intervention sur TF1, au journal de 20 H, le besoin de responsabiliser les parents.

"C'est aujourd'hui un fait incontestable. Parmi les auteurs de trouble figurait une grande majorité de mineurs. Et c'était les plus actifs. Que faisaient-ils dehors ? Où sont les parents ?".

A l'exemple de ce qui est en place depuis 7 ans déjà à Etampes, Franck Marlin a donc plaidé pour la suppression au niveau national, des aides aux parents des mineurs délinquants. "Ce n'est pas le système de la double peine. Car il est pas question d'abandonner les familles. Mais il faut que certains comprennent qu'obtenir des aides n'est pas obligatoire. Bénéficier d'un soutien, ce n'est pas s'affranchir de toute responsabilité." Franck Marlin est aussi intervenu pour la mise en place d'un grand plan de recrutement citoyen et d'emploi, au sein de l'armée ou des services publics de proximité.

La sécurité

((Première des libertés. Premier des droits))

■ **FRANCK MARLIN DEMANDE L'INSTAURATION D'UN PLAN « VIGIBANLIEUE »**

Les faits lui ont donné raison.

Depuis des années, Franck MARLIN milite pour faire face à certains actes violents de délinquance qui touchent aussi bien les zones urbaines que rurales et au cours desquels les forces de police et les sapeurs-pompiers sont la cible d'attaques ! Il faut que des moyens exceptionnels soient mis en œuvre.

Aussi, soulignant que lorsque les conditions l'exigent un plan « Vigipirate » est mis en place, Franck MARLIN a

proposé au ministre de l'Intérieur de réfléchir à un plan « Vigibanlieue » dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des forces de l'ordre pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques. Les forces armées seraient, comme pour « Vigipirate », largement partie prenante dans ce dispositif. Nicolas SARKOZY vient d'apporter une première réponse selon laquelle cette proposition est actuellement en cours d'examen.

■ **RESPONSABILISER LES PARENTS : UN CAS CONCRET ETAMPES**

Depuis avril 1998, et suite à un week-end pendant lequel des véhicules de particuliers avaient été incendiés et une cafétéria attaquée à la voiture bélier, Franck MARLIN avait décidé d'appliquer des sanctions à l'encontre des parents des enfants concernés. Comment ça marche ?

En fait, les familles d'enfants surpris en flagrant délit de dégradation de bien public ou qui font l'objet d'une décision de justice sont reçus en mairie. Au cours de l'entretien, il leur est expliqué les raisons pour lesquelles les aides municipales, hormis celle de la cantine, liées au quotient familial sont supprimées. Une quinzaine de familles sont chaque année concernées. Cette suppression d'aides à toute la famille dure une année. Au terme des 12 mois, un bilan avec les parents est effectué. La mesure peut, si

l'enfant a maheureusement continué à commettre des actes délictueux, être prorogée.

A l'époque de sa mise en place, cette mesure avait suscité une levée de boucliers. Aujourd'hui, nombre de celles et ceux qui la critiquaient la réclament, estimant que les parents sont les premiers responsables de leur enfant.

Pour Franck MARLIN, "Il faut aussi que les jeunes comprennent la portée de leurs actes. Qu'ils sachent que chacun de leurs gestes a des répercussions sur la vie de leur famille et de toute une ville. C'est pourquoi, j'ai proposé que cette mesure soit reprise au niveau national. Il est important aujourd'hui de rappeler certaines règles et souligner l'importance du cercle familial."

■ **DES ENFANTS PROTÉGÉS, L'AUTORITÉ PARENTALE RESTAURÉE**

En juillet 2001, Etampes était la première commune à mettre en place un arrêté visant à interdire aux enfants de moins de 13 ans de rester seuls, sans contrôle ou surveillance d'un adulte, le soir après 23 h dans les rues et jusqu'à 6 h.

Depuis cette date, à chaque période de vacances scolaires, un dispositif spécial se met en place. Elus, médiateurs, police municipale attirent l'attention des parents sur ce besoin de ne pas laisser leurs enfants dans les rues.

LE SENS DES RESPONSABILITÉS

Dans le cadre du projet de loi examiné fin novembre 2005, Franck Marlin s'est associé aux mesures autorisant la vidéosurveillance dans les transports collectifs, les abords des gares et dans différents lieux accueillant du public comme les commerces et les lieux de culte. Il a également cosigné un amendement visant à la déchéance de la nationalité française pour les délinquants, qui l'ont obtenu mais qui possèdent une double nationalité, lorsqu'ils sont auteurs de crimes et de délits qui mettent gravement en cause les valeurs républicaines.

Enfin, Franck Marlin s'est associé à plus de 150 députés pour dénoncer des textes de Rap français qui incitent à la haine et à la violence.

ZOOM



GENS DU VOYAGE : DONNER DES POUVOIRS RENFORCÉS AUX MAIRES

Les événements liés aux stationnements illégaux de gens du voyage à Mennecy et à Champcueil ont suscité d'importants mouvements de contestation et de colère, tant des habitants que des élus locaux.

Or il faut savoir que les maires sont totalement dépourvus de moyens d'action.

En effet, les dispositions de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, et modifiée en mars 2003, ne permettent pas de réagir avec rapidité et efficacité, et n'offrent aucune mesure de contrôle. C'est pourquoi, Franck MARLIN a demandé que les Groupes d'Intervention Régionaux, composés de policiers (sécurité publique, police judiciaire, renseignements généraux), de gendarmes, de fonctionnaires des impôts et des douanes, et destinés à lutter contre la délinquance violente, les trafics illicites et l'économie souterraine, allant jusqu'à la réquisition des véhicules, puissent être saisis directement par les maires. A suivre...

interview

Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, présente les grandes lignes de sa politique en matière d'immigration.

■ **Monsieur le Ministre, quels sont les principaux objectifs du gouvernement en la matière ?**

Les Français nous demandent une politique volontariste et efficace. Ils savent que "l'immigration zéro" est un mythe. Mais ils ne veulent pas pour autant la suppression des frontières avec le reste du monde ! C'est pourquoi nous devons profondément transformer notre politique d'immigration. Il s'agit de passer d'une immigration subie à une immigration choisie.

■ **Vous avez déjà commencé à appliquer cette politique ?**

Grâce aux réformes législatives et à la mobilisation sur le terrain, des pouvoirs publics ainsi que des élus locaux, nous avons déjà obtenu certains résultats. Tout d'abord, en réformant le dispositif d'asile, le nombre des demandes a diminué de 20 %, passant de 82 000 en 2003 à 65 000 en 2004.

Ensuite, les reconduites à la frontière ont augmenté de 72 % en deux ans. J'ajoute que les mariages blancs et forcés sont mieux réprimés, le regroupement familial un peu moins contourné, les attestations d'accueil enfin contrôlées.

Enfin nous avons commencé à redonner du sens à l'exigence d'intégration. L'octroi de la carte de résident permanent et de la nationalité française est désormais subordonné à des efforts de l'immigré pour apprendre notre langue et s'appropriier les valeurs essentielles de notre République. Ces évolutions sont positives. Mais elles ne sont pas suffisantes !

■ **Pouvez-vous nous en dire plus ?**

L'immigration n'a aucun sens si elle ne débouche pas sur une vraie intégration. Nous disposons aujourd'hui d'un premier outil : le contrat d'accueil et d'intégration, qui engage le nouvel arrivant à respecter les valeurs et les lois de la République ; en contrepartie l'Etat lui fournit les bases qui lui permettront de s'insérer au mieux dans le tissu social. Je vais réformer ce contrat pour qu'il demeure un engagement mutuel fort et non un papier à signer et à oublier ensuite. Il s'agit de signer un contrat qui engage. Dont le respect doit être récompensé. Et dont la violation doit être sanctionnée. Parce que nous devons être plus exigeants vis-à-vis des étrangers signataires de ces contrats, nous devons aussi être plus exigeants vis-à-vis de nous-mêmes. La crédibilité de cette démarche contractuelle repose sur la capacité de l'Etat à honorer ses propres engagements - et en particulier, son devoir de combattre efficacement les discriminations.

LES PREMIÈRES MESURES

Dans sa commune, Franck Marlin a renforcé le contrôle des mariages afin d'éviter les unions de complaisance et accentué les vérifications des conditions d'accueil pour les demandes d'attestation d'hébergement. « Aujourd'hui personne ne peut accepter de voir des familles, parfois nombreuses, vivre dans des logements qui ne se prêtent pas à leur accueil, soit trop petits, soit insalubres... Les drames de cet été à Paris comme à L'Haj-les-Roses nous montrent qu'il faut agir et prendre des mesures responsables. On ne peut pas jouer impunément avec la vie des gens », a déclaré le député-maire. Dans cet objectif, un livret et une charte d'accueil et d'intégration locale ont même été élaborés.

L'emploi

((Gagner la bataille de l'emploi.

Vivre dignement du fruit de son travail))

■ POUR LA PÉRENNITÉ DES EMPLOIS À ISOHEM, À FAURÉCIA ET À NICOSOFRA

Trois entreprises performantes, au savoir-faire exceptionnel, à la compétence reconnue. Trois groupes et des salariés qui méritent le plus fort des soutiens afin de préserver l'emploi et favoriser le développement des activités. **Franck Marlin est donc, à chaque fois, intervenu pour exiger le respect des engagements pris par les directions de Faurécia et Isochem en termes d'investissement et de redynamisation industrielle.**

Lors de sa dernière intervention au ministère de la Défense, avec une délégation du personnel de la société Isochem, située à Vert-le-Petit, l'avenir du centre de recherche du Bouchet a aussi été évoqué car un plan pluri-annuel de 10 millions d'euros pour préserver au maximum l'emploi a été débloqué !

Par ailleurs, il a été reçu à sa demande par Gérard Larcher, ministre de l'Emploi, pour obtenir un engagement de l'Etat pour soutenir Nicosofra. Il a ainsi obtenu la prise en charge des deux tiers de la garantie nécessaire au maintien et au développement de l'entreprise. Le tiers restant devant être apporté par le Conseil régional, la communauté de Communes et le Conseil général de l'Essonne.

■ DÉFENDRE LA SANTÉ PUBLIQUE

Soucieux de l'avenir de la santé publique et refusant un système de santé à double vitesses, Franck MARLIN milite pour des moyens financiers supplémentaires en direction des établissements hospitaliers et pour le financement nécessaire au fonctionnement et au maintien des maisons de garde médicales qui associent les médecins libéraux.

■ EMPLOI DES SENIORS : UN ATOUT POUR NOTRE ÉCONOMIE

Alors que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter dans notre pays, avec 52,7 %, la France affiche un des taux d'emploi des seniors les plus bas d'Europe. Mais pour votre député, « *il faut prendre conscience de cet atout que représente nos retraités* ». C'est ainsi qu'il a estimé que la création d'un observatoire pour l'emploi des salariés de plus de 50 ans serait bénéfique. De nombreux retraités déclarent vouloir continuer à exister professionnellement, c'est pourquoi l'assouplissement de la loi de cumul emploi-retraite, appliquée depuis janvier 2005, devrait aussi permettre de répondre à leurs attentes. Ils sont pour l'instant 750 000 à avoir une activité rémunérée tout en touchant leur pension de retraite. De plus, l'Etat donnera l'exemple en ouvrant davantage son recrutement à celles et ceux qui ont accompli une première carrière dans le secteur privé.

Cette volonté se traduira, notamment, par le recul ou la suppression des limites d'âges qui bloquent l'accès des seniors aux différents concours de la fonction publique.

■ TITRE EMPLOI ENTREPRISE

Désireux de simplifier l'acte à l'embauche, Franck MARLIN s'est associé à une proposition de loi permettant d'élargir le champ d'application du "Titre emploi entreprise" aux entreprises jusqu'à 20 salariés. A l'heure actuelle, ce dispositif simple ne permet qu'aux entreprises de dix salariés au maximum pour les emplois permanents ou aux entreprises qui embauchent des salariés occasionnels (moins de 100 jours/an), d'accomplir, de façon simplifiée, les formalités relatives à l'embauche des salariés, les déclarations de salaires à l'ensemble des organismes de protection sociale et les contributions dues.

■ POUVOIR D'ACHAT ET ÉGALITÉ SALARIALE

L'un des atouts majeurs de notre pays réside dans le fait qu'un très grand nombre de femmes travaillent malgré les contraintes de la vie quotidienne et familiale. Autre phénomène de société, le développement des familles monoparentales qui doivent souvent faire face seules, aux difficultés. C'est pourquoi, Franck MARLIN s'est montré fortement attaché à l'adoption de la loi sur l'égalité salariale adoptée en première lecture.

ZOOM

EN FAVEUR DE LA CRÉATION DES MAISONS DE L'EMPLOI

120 millions d'euros. Voilà au total, ce que l'Etat apportera à l'ensemble des Maisons de l'emploi. Soit 45 millions d'euros pour leur investissement et 75 millions d'euros pour leur fonctionnement. Conformément à la Loi Borloo du 18 janvier 2005, ces maisons doivent servir de guichet unique de l'emploi. Leur but est de simplifier la recherche d'emploi du chômeur et de permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en regroupant toutes les structures qui œuvrent pour un retour à l'emploi : formation, insertion, aide à la création d'entreprise...

Etampes a déposé un dossier pour en créer une. Elle sera la première de l'Essonne à voir le jour.

coup de gueule

Construction de nouveaux lycées dans le Sud-Essonne : pourquoi le Conseil régional ne fait rien ? La formation des jeunes n'attend pas !

■ Nouveau lycée du Sud-Essonne ; de qui se moque-t-on ?

La politique salsa du Conseil régional est insupportable ! Cela fait des années que le projet de construction d'un nouveau lycée dans le Sud-Essonne est évoqué et qu'il mobilise l'énergie des élus et des familles. En effet les établissements actuels (de Mennecey et d'Etampes) n'ont plus la capacité d'accueillir de nouveaux élèves. Un projet de construction à d'Huisson-Longueville était en cours. Mais dernièrement la Région est revenue sur sa position et examine un programme d'extension du lycée de Cerny pour accueillir également un établissement d'enseignement général. Pour l'heure, aucune inscription dans le programme pluriannuel d'investissement n'a été effectué. Que de temps perdu !

Quel manque de considération pour les jeunes et leurs parents !

Franck MARLIN a demandé audience au président de la région pour sortir de cette impasse intolérable !

■ Lycée professionnel d'Etampes : une urgence !

Alors que l'apprentissage et la formation sont au cœur des enjeux de demain, la Région Ile-de-France n'a pas pris toute la mesure du problème pour les jeunes du Sud-Essonne. La reconstruction du lycée professionnel Blériot n'a toujours pas fait l'objet de dotation de crédits. Alors que la commune avait déjà cédé le terrain gracieusement, Franck MARLIN a donc demandé à la région de tout mettre en œuvre pour réaliser cet établissement rapidement.

MAINTENIR LES SERVICES PUBLICS : UNE NÉCESSITÉ !

Présence postale, notamment au Coudray-Montceaux, permanences de la C.P.A.M., accès aux soins... sont autant de dossiers en faveur desquels votre député est intervenu afin de garantir la couverture du territoire en matière de services publics. Vecteurs économiques, les services de proximité sont en effet des gages d'avenir en terme d'aménagement du territoire, de vitalité des villes et villages, et d'emploi. D'ailleurs, à l'occasion du projet de loi sur La Poste, Franck Marlin a défendu son attachement à la présence postale en milieu rural en rappelant que « *la valeur affective qui s'attache en France au réseau postal n'est plus à démontrer, tout comme l'attachement viscéral des élus et de la population à leur bureau de poste, surtout dans les territoires ruraux, dans lesquels La Poste est bien souvent le dernier des services publics présent dans la commune, après la fermeture de beaucoup d'autres (...).* »

Le développement économique

((*S'investir au service de la pérennité de nos entreprises et commerces.*))

■ POUR UNE TVA À 5,5 % DANS LE BÂTIMENT...

En 1996, Franck MARLIN avait proposé la réduction de la TVA de 20,6 à 5,5 % pour le secteur du bâtiment, par le biais d'une Question écrite. Les effets bénéfiques de cette mesure ne sont plus à démontrer pour les entreprises artisanales, tant en matière économique qu'en matière d'emploi. C'est pourquoi il a demandé au gouvernement de reconduire ce dispositif dans le cadre du projet de loi de finances 2006. Lors des débats parlementaires sur ce dossier majeur, les députés ont reçu l'assurance du ministre délégué à l'Industrie et du Premier ministre.

■ ...ET LA RESTAURATION

Toujours à l'occasion des débats sur le budget 2006 à l'Assemblée nationale, Franck MARLIN et son collègue Thierry MARIANI ont déposé un amendement dans lequel ils demandent l'inscription de cette mesure afin

qu'elle soit effective immédiatement, anticipant ainsi le consensus européen qui se dégage désormais sur cette question.

■ LUTTER CONTRE LES MARCHÉS PARALLÈLES

Votre député a attiré l'attention du ministre de l'Economie et des Finances sur les difficultés des débitants de tabac. « *En effet, si la hausse des prix du tabac répond à un réel souci de santé publique, elle a néanmoins des conséquences sur la situation des buralistes en raison, notamment, du développement des marchés parallèles et de la concurrence transfrontalière.* » C'est pourquoi, Franck MARLIN a demandé au ministre de l'Economie une modification du code général des impôts comme suit : « *Les tabacs manufacturés ne peuvent circuler après leur vente au détail, par quantité supérieure à 200 unités pour les cigarettes, 100 unités pour les cigarillos, 50 unités pour*

les cigares et 250 grammes pour le tabac à fumer, sans un document mentionné au titre I de l'article 302 M. ».

INTERVENTION POUR OBTENIR LE LABEL DE PÔLE D'EXCELLENCE RURAL

Le 29 septembre, le Premier ministre annonçait la création pour 2006 des « pôles d'excellence rurale ». En effet, il estimait que la démarche engagée pour la mise en place de pôle de compétitivité, réservée aux projets industriels, devait être prolongée à l'échelle rurale pour valoriser le patrimoine naturel, culturel et touristique. Franck MARLIN a immédiatement saisi l'occasion de porter la candidature du Sud-Essonne à l'inscription de ce label. Déjà, deux ministres ont écrit que cette proposition allait être étudiée avec le plus grand intérêt.

L'inacceptable augmentation du gaz

"Invoquer l'indexation du prix du gaz sur celui du pétrole pour justifier 12 % d'augmentation, c'est se moquer du monde ! Les Français doivent déjà faire face à une hausse record de l'essence. Et je pense encore plus à celles et ceux qui n'ont pas accès aux transports en commun, dans les zones rurales, et qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour aller travailler. La consommation s'en ressent, et nous n'avons pas besoin que la croissance de la France soit ralentie par de telles mesures alors que l'emploi dépend de cette croissance. Une augmentation de 12 % serait aussi exorbitante qu'injustifiée ! C'est tout le message que j'ai adressé à Monsieur le Premier ministre", a réagi Franck MARLIN.

Loi en faveur des artisans et PME : vos élus se mobilisent

Bernard Bouley, suppléant de Franck Marlin, et chef d'entreprise :

"La loi sur l'initiative économique adoptée en 2003 a permis la création de plus de 600 000 entreprises. Il s'agissait d'une étape qui devait être confortée. C'est tout l'objectif des propositions que nous avons avancées avec Franck Marlin à l'Assemblée nationale. Elles sont le reflet de mon expérience professionnelle et des attentes de celles et ceux qui veulent entreprendre. Nous avons proposé des améliorations au projet de loi qui nous était présenté, sur 8 points particuliers ; l'aide à la création d'entreprise, son développement, le statut des conjoints, les transmissions-reprises, la simplification des démarches administratives, la modernisation des relations commerciales et les dispositions relatives aux Chambres de Commerce et d'Industrie."

précisions

En 10 points, la loi pour les PME votée par le Parlement en juillet dernier

1/ LE STATUT DE L'ENTREPRENEUR ET DE SON CONJOINT.

C'est l'un des socles de la loi.

Le conjoint se voit reconnaître un statut de collaborateur lui ouvrant droit à la retraite. Il s'agit aussi de protéger ses biens en cas de défaillance de l'entreprise et son accès à la formation.

En effet, aujourd'hui, un homme sur cinq a recours à l'aide de son épouse lors de la mise en place de son projet. Dans la majorité des cas, l'activité des conjoints n'est pas déclarée.

« *Cette situation de travail invisible ou d'entraide conjugale, sans rémunération, sans droit dans l'entreprise et sans couverture sociale personnelle était particulièrement dangereuse.* » C'est pourquoi Franck MARLIN, soucieux du statut des conjoints collaborateurs a demandé que le groupe de travail, mis en place sur ce sujet par le ministre du Commerce et des PME, examine avec la plus grande attention l'élaboration d'un statut pour l'entrepreneur et son conjoint.

2/ INVESTISSEMENT DÉFISCALISÉ.

Les créateurs peuvent sauvegarder une provision de 5 000 euros par an exonérés d'impôts pendant 3 ans.

3/ DONS FAMILIAUX.

Ceux destinés à aider un projet seront exonérés d'impôts à hauteur de 30 000 euros.

4/ FONDS DE FORMATION.

Les chambres de commerce ou de métiers vont pouvoir aller puiser dans les fonds de formation pour aider les créateurs.

5/ LA SCARL.

Une nouvelle forme juridique est créée : la société civile artisanale à responsabilité limitée. Elle permettra de ne pas s'installer en société personnelle.

6/ LE TUTORAT

Pour inciter les anciens entrepreneurs à coacher les arrivants, il leur est possible de cumuler les honoraires avec les retraites.

7/ ABATTEMENT FISCAL.

L'exonération fiscale sur les transmissions par donation est augmentée. Elle passe de 50 à 75% du bien transmis.

8/ PRIME À LA TRANSMISSION.

Cette mesure s'adresse aux cédants qui acceptent de signer une convention d'accompagnement avec leur successeur.

9/ CHÈQUE EMPLOI-ENTREPRISE.

Un chèque adapté aux très petites entreprises et non plus seulement aux particuliers employeurs.

10/ CONTRAT DE COLLABORATION LIBÉRALE.

Cette mesure crée un statut de collaborateur libéral pour les jeunes professionnels libéraux (dentistes, avocats, médecins...) qui n'ont ni les moyens, ni l'expérience pour se lancer directement à leur compte.

L'agriculture

((Défendre les intérêts
de notre monde rural et agricole))



■ RETRAITE DES AGRICULTEURS : IL FAUT COMPLÉTER LE DISPOSITIF

L'article 100 de la loi portant réforme des retraites donne, aux exploitants agricoles, la possibilité de racheter les périodes effectuées en tant qu'aide familial, afin de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à la retraite. Toutefois, le décret publié pour l'application de ces dispositions pose des conditions particulièrement restrictives, puisque la poursuite d'études, ne serait-ce que quelques heures par semaine, est incompatible avec la qualité d'aide familial. Par conséquent, de nombreux agriculteurs ne peuvent procéder au rachat de leur période d'aide familial, ce qui est tout à fait inéquitable compte tenu de la situation réelle qui était la leur à l'époque. En effet, très souvent, l'aide familial travaillait sur l'exploitation agricole la plus grande partie de son temps et effectuait quelques heures de formation dans la semaine. C'est pourquoi, Franck Marlin a cosigné une proposition de loi qui stipule que « la durée des horaires de scolarité au-delà de laquelle la demande de rachat est irrecevable, ne peut être inférieure à cent heures dans l'année considérée ».

■ AIDER LES ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES

Fortes consommatrices de fioul, elles subissent des hausses importantes et régulières du prix du fioul agricole et s'exposent, par conséquent, à de graves problèmes économiques. C'est pourquoi Franck MARLIN a demandé, au ministre de l'Agriculture, de pérenniser le système de remboursement de la TIPP sur la base de quatre centimes d'euros par litre pour les entreprises de travaux agricoles ruraux et forestiers, ainsi que l'exonération partielle des charges sociales pour les travailleurs occasionnels dans ces entreprises.

■ SÉCHERESSE : FRANCK MARLIN ALERTE LA MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE

En juin dernier, alors qu'une bonne partie de l'ouest de la France était touchée par une vague de sécheresse (plus dure dans certains départements qu'en 1976), votre député est intervenu auprès de la ministre de l'Écologie et du Développement durable pour que les conséquences de cette situation fassent l'objet de mesures d'aides spécifiques.

■ DÉCOUPLAGE DES AIDES

A partir de 2006, dans le cadre de la nouvelle PAC, les aides seront attribuées sous la forme d'une prime unique et leur montant sera calculé en fonction d'une référence historique qui couvre les années 2000, 2001, 2002. Votre député a interrogé le ministre de l'Agriculture, lors des questions orales du 29 mars 2005, afin de savoir si dans le cas d'exploitations en phase d'investissements significatifs et en plein essor économique, la période de référence servant pour le calcul des droits à paiement unique pourrait être étendue aux années 2003 et 2004. Dans sa réponse, Dominique Bussereau a indiqué : « pour le calcul des Droits à paiement unique (DPU), la prise en compte des investissements intervenus avant le 15 mars 2004 est prévue par le règlement européen qui mentionne la possibilité d'attribuer des DPU depuis la réserve, à des agriculteurs se trouvant dans une situation spéciale ».

Projet de loi d'orientation agricole

Tracer des perspectives pour l'agriculture française pour les vingt prochaines années

■ CONFORTER LE REVENU AGRICOLE

Pour cela, il faut promouvoir une véritable démarche d'entreprise. C'est elle, qui permettra de constituer dans nos territoires ruraux un tissu d'entreprises agricoles, pérennes, compétitives et offrant aux exploitants des conditions de vie et de revenus répondant à leurs attentes. Conforter le revenu passe enfin par un allègement des charges. Il est prévu l'exonération progressive de la taxe sur le foncier non bâti, soit plus de 700 millions d'euros dont plus de la moitié à la charge des exploitants. C'est donc un accroissement de près de 3,6% des revenus de la ferme en France, avec des variations fortes suivant les régions. La mise en œuvre de cette exonération se fera dès 2006 de manière progressive et dans le cadre de la loi de finances. Elle fera l'objet d'une concertation avec les partenaires concernés, notamment les collectivités territoriales. D'autres mesures du projet sont prévues pour conduire à un allègement des charges, comme, par exemple, les crédits d'impôts pour alléger le coût du remplacement ou pour les exploitations converties à l'agriculture biologique.

■ JEUNES AGRICULTEURS : FAVORISER LEUR INSTALLATION

Des mesures destinées à faciliter la transmission de l'exploitation ont été élaborées. Il est désormais nécessaire de mettre en place une véritable politique de la transmission, complémentaire de l'installation, bien sûr toujours nécessaire. Le plan « crédit-transmission », par exemple, accorde sous certaines conditions une réduction d'impôt aux exploitants qui cèdent leur exploitation à un jeune agriculteur. Le fonds agricole, réclamé depuis longtemps pour donner une existence juridique à l'entreprise agricole, facilitera aussi la transmission de l'exploitation et favorisera une approche économique plus patrimoniale pour évaluer sa valeur. La mesure sur l'accès au remplacement est également importante. Elle permettra aux agriculteurs, en particulier les éleveurs, de prendre un peu de repos.

■ MODERNISATION DU SYSTÈME DE PROTECTION DES EXPLOITANTS

Le dispositif d'assurance récolte en 2005, bénéficiant d'une dotation de l'État de dix millions d'euros, a permis la souscription de plus de 43 000 contrats auprès des principaux assureurs. Sa montée en puissance sera progressive grâce, notamment, à la loi d'orientation qui en favorisera le développement. « Au-delà de la gestion des aléas climatiques, nous devons mettre en place les outils nécessaires à une gestion équilibrée du marché et des situations de crise. Les filières agricoles ont besoin d'instruments durables pour améliorer le revenu des producteurs par les prix. »

LES AMENDEMENTS DÉPOSÉS PAR FRANCK MARLIN EN FAVEUR DU BIOCARBURANT

A l'occasion du projet de loi d'orientation agricole, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale en octobre dernier, Franck MARLIN a déposé plusieurs amendements.

En effet, les exploitants agricoles lui avaient fait part de deux préoccupations majeures : la suppression de la consultation de la Chambre départementale de l'agriculture pour les demandes d'autorisation d'exploiter et le développement des biocarburants ainsi que leur utilisation. Après des discussions difficiles, mais devant la détermination des élus des zones à caractère rural, comme la 2^e circonscription de l'Essonne, le projet de loi a été amendé dans le sens souhaité par votre député. Ainsi, la consultation de la C.D.O.A. est maintenue et de nombreuses avancées en matière de biocarburants ont été obtenues.

En effet, grâce à ces amendements, les biocarburants feront l'objet d'une fiscalité incitative et l'autoconsommation d'huiles végétales, produites par les agriculteurs, est désormais autorisée dans le cadre de leur exploitation.

Le cadre de vie

((Préserver la qualité de vie dans nos villes et villages et développer les services))

■ NON AU DÉPLACEMENT DES COULOIRS AÉRIENS SUR LE SUD-ESSONNE

Le 8 septembre dernier, Franck MARLIN a été reçu au ministère des Transports pour évoquer le problème des nuisances aériennes constatées dans le sud du département de l'Essonne et empêcher la mise en œuvre d'un projet proposé par trois de ses collègues parlementaires qui voyait le relèvement du plafond des arrivées et, par conséquent, le déplacement des couloirs aériens sur le Sud-Essonne.

Or lors d'un précédent rendez-vous, le 16 mars 2005, avec le ministère et la D.G.A.C., il avait été clairement précisé qu'aucune modification des couloirs aériens n'était à l'étude ou envisagée et que les élus concernés seraient consultés au préalable avant le lancement de toute procédure.

C'est pourquoi votre député a demandé et obtenu l'arrêt de ce projet. Une démarche appuyée notamment par le Président de l'Union des Maires de l'Essonne.



■ NON À LA CRÉATION D'UNE DÉCHARGE À CIEL OUVERT

Le projet de création d'un centre d'enfouissement technique à Saint-Escobille, où pourraient être déversées 150 000 tonnes d'ordures par an, provoque une forte mobilisation des élus locaux et des populations concernées. Il faut dire que ce projet, situé à proximité d'habitations et d'un groupe scolaire, suscite de légitimes inquiétudes principalement en termes de santé publique, de maintien des activités économiques et agricoles, et de protection de l'environnement.

Franck MARLIN, partageant le sentiment et le mécontentement général, a pris part à la mobilisation en soutenant le refus de la commune et de toute une région qui entend préserver son cadre de vie.



ZOOM

SOULAGEMENT À MONNERVILLE : S'EN EST FINI DE LA DÉCHARGE DE PNEUS

Depuis début octobre dernier, c'est un ouf ! de soulagement que poussent en cœur les habitants de Monnerville. Le premier camion a quitté la décharge de pneus qui, depuis des années (1986), était leur cauchemar. Il s'agissait du dernier site de l'Essonne de cette nature et qui atteignait en toute illégalité près de 20 000 m³ ! Soit 320 000 pneumatiques, ce qui représentait 2 700 tonnes !

Après 17 années de galère, la décharge va être nettoyée. Les pneus orientés vers des usines de recyclage un peu partout en France. Depuis des années, votre député se mobilise pour mettre un terme à cette situation. C'est donc grâce à une intervention conjointe entre le député, le sous-préfet, le Président de l'union des maires et la ministre de l'Ecologie que le dossier a abouti.

DES MESURES DÉFENDUES PAR FRANCK MARLIN

■ Personnes handicapées : mettre un terme aux différences

Votre député s'est fortement engagé en faveur du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, voté, le 3 février 2005, à l'Assemblée nationale. Cette loi permettra d'améliorer l'ensemble des aspects de la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite. Et cela, du droit d'accès à la scolarisation à une meilleure accessibilité dans les déplacements, en passant par un soutien plus fort dans les dépenses liées au handicap et une majoration du revenu d'existence. Pour votre député, « il était important de répondre concrètement à des situations humaines difficiles ».

■ Modes de garde pour les familles

Le projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux a été définitivement adopté le 16 juin dernier. Pour Franck Marlin, « Cette loi apporte des réponses aux quelques 300 000 assistants maternels qui accueillent près de 740 000 enfants de moins de six ans, en renforçant l'attractivité de ces métiers, en améliorant la formation, la rémunération horaire et en rapprochant le droit commun en matière de contrat et de durée de travail ». Elle permet également d'apporter des réponses aux familles, en termes d'agrément, de qualité du contrôle de l'activité professionnelle et de sécurité. « De plus, le plan crèche du Gouvernement, soucieux de réconcilier vie professionnelle et vie personnelle, prévoit la création de 35 000 places d'ici à 2007 ».

transport

■ UN « PLAN MARSHALL » POUR LES LIGNES C ET D DU RER

Si Franck MARLIN a pu se réjouir d'un accord en date du 20 juin dernier concernant un investissement de 55 millions d'euros en faveur de l'amélioration des lignes C et D du RER, le député au côté des associations d'usagers souhaite la mise en place d'un véritable « Plan Marshall » pour les transports franciliens qui permettrait de répondre aux attentes exprimées depuis de nombreuses années et aux besoins nouveaux de notre région.

En effet, face aux exigences environnementales qui doivent notamment se traduire par la réduction du trafic des véhicules automobiles particuliers, à l'instar de Paris, et au mouvement de population vers une grande couronne francilienne qui ne cesse de s'agrandir, il ne peut y avoir d'autre choix.

■ L'ARGENT DES J.O. POUR LES TRANSPORTS

« A l'heure où plus de quatre milliards d'euros devaient être investis pour des structures et des infrastructures dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2012, comment les usagers pourraient-ils comprendre la seule poursuite de mesures d'urgence, certes nécessaires, sans autre vision plus lointaine et plus réaliste ? » C'est pourquoi Franck MARLIN a demandé que les budgets prévus dans cet objectif, et notamment celui correspondant aux investissements pour le développement des transports, soient toujours affectés à la réalisation de ces travaux.

■ RÉOUVERTURE DE LA LIGNE ETAMPES/PITHIVIERS

Déterminé à améliorer les transports en commun dans le Sud-Essonne, Franck MARLIN a demandé à la SNCF et à la région Ile-de-France de rouvrir la ligne entre Etampes et Pithiviers qui est fermée depuis 1969. Le Président de la SNCF vient d'informer le député que faisant suite à sa demande, qu'il soutient, une étude vient d'être lancée.

■ AMÉLIORATION DES DESSERTES ROUTIÈRES ET DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Dans le cadre du transfert des routes nationales aux départements qui sera effectif dès janvier prochain, Franck MARLIN a saisi le Conseil général de l'Essonne pour connaître ses intentions en matière de travaux, de mises en sécurité et de rénovation, et plus particulièrement sur la RN 191 et la RN 20 dans sa partie au sud d'Arpajon. Parallèlement, il a été reçu au ministère des Transports afin d'évoquer le calendrier de travaux concernant l'autoroute A6 à la hauteur du Coudray-Montceaux, portion dont le revêtement est dangereux et provoque d'importantes nuisances sonores. Si l'Etat a donné son accord pour cofinancer ce projet, force est de constater que le Conseil général de l'Essonne n'a toujours pas daigné répondre à cette proposition alors qu'il s'est engagé financièrement pour la section au nord d'Evry... Y aurait-il effectivement une politique à double vitesse du Conseil général ?

Au cœur du travail législatif

((Intervenir à tous les niveaux pour améliorer votre vie quotidienne))

Au cours de la session 2004-2005, Franck MARLIN a effectué plus de 4 500 interventions en faveur des Essoniens, 50 saisines du Médiateur de la République et plus 900 interventions et suivies auprès des ministères et des collectivités locales. Franck MARLIN a également déposé plus de 50 propositions de lois et amendements et plus de 30 questions écrites pour interroger le Gouvernement.

Parmi ses questions écrites, Franck MARLIN a appelé l'attention du ministre de l'Education nationale sur les préoccupations des infirmières de l'Education nationale, notamment sur leurs revendications relatives à un statut reconnaissant leurs responsabilités particulières ainsi que le caractère spécifique de leur profession dans cette institution.

Il a interrogé le ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille sur les préoccupations des étudiants infirmiers, en matière de bourses d'études, d'indemnisation des stages et de reconnaissance des formations professionnelles. Concernant les personnes retraitées, votre

député a proposé au ministre de l'Economie, des Finances l'ouverture d'un droit à crédit d'impôts pour toutes les personnes qui cotisent à une complémentaire santé, et l'étude d'une mesure d'incitation fiscale pour les personnes qui souscrivent à un contrat dépendance.

Franck MARLIN s'est également mobilisé en faveur des anciens combattants. Il a proposé l'exonération du forfait à un euro, pour les consultations médicales, aux titulaires de pension militaire d'invalidité dont le taux est de 100 %. Il a aussi demandé que les pensions militaires d'invalidité soient revalorisées, qu'une allocation de solidarité mensuelle ou trimestrielle soit attribuée aux veuves d'anciens combattants les plus démunies, que la croix de la valeur militaire décernée lors de ces conflits reçoive l'appellation de croix de guerre, et que la médaille des évadés soit décernée aux anciens combattants qui s'évadèrent après avoir été fait prisonniers par l'adversaire durant la guerre d'Algérie ou les combats du Maroc et de la Tunisie, à l'instar des autres conflits.

LES PROPOSITIONS DE LOIS DÉPOSÉES PAR FRANCK MARLIN LORS DE LA SESSION 2004-2005

- Rendre imprescriptibles les infractions sexuelles commises contre les mineurs,
- Sanctionner la contestation de tous les crimes contre l'humanité,
- Modifier le code de procédure pénale en vue d'allonger le délai de prescription pour les crimes contre les personnes,
- Renforcer les garanties accordées aux contribuables en matière de vérifications fiscales,
- Pérenniser le régime d'assurance chômage des professions du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle,
- Créer une procédure de rachat des cotisations d'assurance vieillesse au titre des périodes de perception du RMI,
- Améliorer les modalités de rachat pour la retraite de période d'activité d'aide familiale agricole,
- Favoriser les remplacements dans les zones rurales déficitaires en matière d'offre de soins,
- Rendre plus attractif l'exercice de la médecine et de la chirurgie dans les établissements hospitaliers de taille réduite,
- Instituer une éducation à la santé et à la nutrition dans les établissements scolaires,
- Interdire l'utilisation des sacs ou poches plastiques non biodégradables d'ici au 1^{er} janvier 2010,
- Pour la production d'un certificat de conformité du réseau d'assainissement des eaux usées dans la procédure de mutation d'un bien immobilier,
- Moderniser la fonction publique de l'Etat.

Il a par ailleurs proposé une résolution pour la création d'une commission d'enquête visant à étudier les blocages à la mise en place d'une politique ambitieuse d'utilisation des biocarburants.

Projet de loi le bénévolat associatif à l'honneur

Des propositions pour faciliter le développement de la vie associative seront prochainement présentées au Parlement. Avant-première.

■ MIEUX RECONNAÎTRE LE SECTEUR ASSOCIATIF

- Participation des associations aux grands débats nationaux.
- Renforcement de la place des associations au sein du Conseil économique et social, dans le champ associatif, de sorte qu'il constitue pour les associations un relais disponible et efficace auprès des différentes administrations concernées. Il mobilisera à cette fin ses correspondants régionaux. Mais aussi des délégués départementaux à la vie associative qui ont vocation à jouer le même rôle au sein des services déconcentrés de l'Etat.
- Engagement d'une réflexion, par un parlementaire en mission, sur les relations que doivent entretenir les pouvoirs publics avec ces associations d'intérêt général, sur le modèle des relations qu'entretient l'Etat avec les Fédérations sportives : délégation de service public confiés par la loi et prérogatives de puissance publique.

■ MIEUX ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

- Dégel des crédits nécessaires de l'ex-Fonds national de développement vie associative pour la formation des bénévoles.
- Lancement d'une concertation avec les organismes paritaires collecteurs agréés du secteur associatif pour que, sans préjudice de la formation des salariés, une attention soit portée à la formation des dirigeants bénévoles.
- Création d'un passeport du bénévolat pour attester des compétences acquises par les bénévoles.
- Réunion des assureurs et des ministères concernés pour trouver des réponses adaptées aux risques de l'action associative et des responsabilités des bénévoles ainsi que l'accès à une assurance de base des bénévoles pour les petites associations.
- Réflexion avec les représentants des employeurs sur les différents moyens de concilier, dans les meilleures conditions, engagement associatif et carrière professionnelle. Création d'une journée nationale du bénévolat.

■ FACILITER LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

- Définition des modalités permettant aux employeurs associatifs de participer, aux côtés des autres employeurs, aux négociations sociales interprofessionnelles qui les concernent.

- Création d'un statut du volontariat. Il s'agit d'un mode d'engagement qui ne peut s'assimiler ni au bénévolat, ni au salariat. Conçu pour une durée déterminée, il est exclusif de toute autre activité. Cette situation justifie une couverture sociale adaptée et l'éventualité d'une indemnisation. Ce statut adopté, il sera complété par la mise en œuvre de grands programmes pluriannuels de volontariat sur des thématiques comme la solidarité, la lutte contre les exclusions ou encore la protection de l'environnement.
- Développement de la pratique du mécénat de compétences. Cette mesure permet aux entreprises de mettre des salariés à disposition d'associations. Pour l'entreprise, la valorisation du temps passé permet une déduction fiscale.
- Définition d'un système de garantie de caution mutuelle comme il en existe dans d'autres secteurs économiques avec le secteur bancaire.
- La création d'un outil financier permettant d'orienter l'épargne des particuliers vers les associations pourrait être envisagée.
- Lancement d'un portail Internet associatif national.

Aux côtés de Franck Marlin

« Sur le terrain, proche de vous pour mieux défendre vos intérêts »



Jean-Pierre Colombani
« Etre élu, c'est être d'abord concret. C'est pourquoi, avec Franck Marlin, nous demandons au Conseil général de l'Essonne de prendre à l'exemple de la ville d'Etampes les mesures qui s'imposent pour réaliser rapidement un restaurant scolaire pour les 3 collèges présents sur la commune ! »



1^{er} Maire -Adjoint d'Etampes, Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Etampois
Conseiller général du canton d'Etampes



Jean-Jacques Boussaingault
« Les spécificités du Sud-Essonne doivent être défendues. Avec Franck Marlin, nous refusons que notre Région ne soit pas protégée des nuisances aériennes, et intervenons auprès du Département pour préserver et développer la vie dans nos villages et demander plus de moyens pour la sécurité routière. »



Maire de Boigneville.
Président du parc naturel régional du Gâtinais
Conseiller général du canton de Milly-la-Forêt



Patrick Imbert
« Agir auprès du Conseil général pour obtenir la rénovation du revêtement de l'autoroute A6, se mobiliser pour le maintien de l'emploi, intervenir pour préserver notre cadre de vie et notre environnement, telles sont les trois grandes priorités que je partage avec Franck Marlin et sur lesquelles nous sommes mobilisés. »



Adjoint au Maire de Ballancourt-sur-Essonne.
Président de la Communauté de Communes Val-d'Essonne
Conseiller général du canton de Mennecy



Guy Crosnier
« Maintenir les services publics en zone rurale, c'est indispensable. Cela renforce cette notion de proximité et de qualité de vie à laquelle nous sommes avec Franck Marlin très attachés. Ce combat nous le menons également en faveur de l'amélioration des transports en commun pour faciliter les déplacements de chacun. »



Maire de La Forêt-Sainte-Croix.
Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Etampois, Conseiller général du canton de Méréville



Guy Gauthier
« Outre la construction d'un nouveau lycée dans le Sud-Essonne, qui est aujourd'hui indispensable, nous continuerons à nous battre aux côtés des habitants d'Itteville et de Saint-Vrain pour la réalisation de la déviation du CD 31. Le ministère de la Défense doit comprendre qu'elle est d'une urgente nécessité et le Conseil général doit effectuer les aménagements de sécurité en attendant la mise en œuvre de ce projet prioritaire »



Maire d'Orveau
Conseiller général du canton de La Ferté-Alais

Vie locale

Se faire entendre des institutions

■ AU SERVICE DES COMMUNES
Par le biais de la « réserve parlementaire », crédits qui permettent de participer au financement (jusqu'à 50 %) des projets des communes et des organismes paramunicipaux, Franck MARLIN a défendu de nombreux dossiers à l'Assemblée nationale.

- Ce sont ainsi **240 000 euros** qui ont été obtenus par Franck MARLIN pour :
- Financer la création d'ateliers locatifs à **Prunay-sur-Essonne** afin de permettre à de jeunes artisans et PME de s'y installer,
 - Construire un club-house pour le club de tennis et réhabiliter les vestiaires du stade de football gérés par le **Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Essonne (S.I.V.E.)**,
 - Mettre en place un système de télésurveillance sur les installations d'eau potable (captage et château d'eau) de **Châlo-Saint-Mars et Saint-Hilaire**,
 - Construire une Maison de l'Enfance à **La Ferté-Alais**.

SANTÉ PUBLIQUE : POUR UN PÔLE SANITAIRE DÉFENDU, MAINTENU ET RECONNU DANS LE SUD ESSONNE

■ En faveur des Maisons médicales de garde
Après de longs mois de combat mené par le député-maire d'Etampes, en liaison avec les élus locaux, la Maison médicale de garde d'Etampes a réouvert ses portes le 1^{er} novembre dernier dans les locaux de l'hôpital général. Franck MARLIN a remercié le ministre de la Santé pour l'action menée mais il a tenu à se faire l'écho d'une demande de l'association des Gardes médicalisées pour le Sud-Essonne qui souhaite un élargissement des horaires d'ouverture, notamment le samedi après-midi. A suivre...

■ Pour une meilleure offre de soins
Franck Marlin s'est aussi mobilisé sur la complémentarité entre les établissements du secteur public et privé, tel la clinique du Val de Juine à Etampes et est intervenu dans ce cadre auprès des autorités de tutelle. Par ailleurs, pour améliorer l'offre de soins, les services d'urgence et de réanimation de l'hôpital général d'Etampes seront étendus et une IRM a été obtenue.

DIGUE DE CHALOU-MOULINEUX : LE DÉPARTEMENT DOIT AGIR !

Par le biais de la réserve parlementaire, Franck MARLIN avait obtenu une subvention de 100 000 euros afin de consolider les digues de l'étang de la commune. Mais le manque de soutien financier du Conseil général de l'Essonne conduit, délibérément, cette commune au bord de l'asphyxie. Dans une lettre ouverte, votre député a rappelé les engagements de cette collectivité et lui a conseillé de répondre à la demande des élus locaux pour la départementalisation des berges. « Nous ne pouvons que nous interroger sur la partialité des choix effectués par le département pour le classement de certains sites en espace naturels sensibles et sur sa volonté d'intentionnellement une Essonne à plusieurs vitesses. Le Conseil général doit reconsidérer sa position et accepter la proposition que je leur ai faite, conjointement avec le maire M. Ladam et le Conseiller général, Guy Crosnier. Le département doit procéder à l'acquisition de ce lieu exceptionnel et à son inscription au patrimoine départemental. »

SAPEURS-POMPIERS : VOTRE DÉPUTÉ RÉCLAME L'APPLICATION DE LA LOI ET INTERVIENT EN FAVEUR DU SDISS 91
Votre député était intervenu pour plaider en faveur des sapeurs-pompiers volontaires (plus de 200 000 hommes et femmes dans notre pays), dont il avait à l'époque rappelé « le rôle indispensable en milieu rural ». Et il avait réclamé l'application de la loi dans de brefs délais. Aujourd'hui les décrets sont parus et les sapeurs-pompiers volontaires voient enfin leur statut reconnu et valorisé.
Par ailleurs, Franck MARLIN a alerté le Président du SDISS 91 et le Préfet de l'Essonne sur les dispositions du règlement intérieur, exécutoire au 1^{er} août dernier, qui conduisent à de graves dysfonctionnements des centres de Secours. Il a ainsi dénoncé les effets néfastes sur la formation, l'encadrement des jeunes, sur les secours à apporter en journée, sur la création de deux catégories de pompiers, les volontaires et les professionnels. D'ores et déjà, le Préfet a reconnu les problèmes évoqués et a indiqué que les responsables départementaux allaient procéder aux modifications lors d'un prochain Conseil d'administration !

■ LA TNT POUR TOUS
Avant le lancement de la télévision numérique terrestre, Franck MARLIN était intervenu auprès du ministre de la Culture afin de souligner que de nombreuses villes de la circonscription ne pouvaient recevoir les nouvelles chaînes. Franck MARLIN a donc demandé au Président du CSA de tout mettre en œuvre pour que les autorisations des diffuseurs soient obtenues rapidement. Le ministre l'a assuré de voir la mise en place de solutions avant 2007.

Lu dans la presse

Le Républicain 13/11/05
C'est la fin du cauchemar pour les habitants
Après quinze ans d'incertitude, le village peut enfin voir l'avenir sous un meilleur jour...
Quelles revalorisations ?
Le décret publié au Journal officiel le 12 décembre 2004 a défini les nouvelles dispositions d'encadrement de ces parcelles...
SUD-ESSONNE Le trop lent renouveau des lycées
LES SONT TROIS. Trois lycées situés à Etampes et ses environs...
Plusieurs couvre-feux levés en raison de l'accalmie
A Etampes, les parents de casseurs sont privés d'aides...
La République du Centre 16/11/05